

**PART M : MAINTIEN DE LA NAVIGABILITÉ**

Extension à la réglementation étatique (EMAR/FR M)

**1240 € HT \*****But**

Cette formation s'adresse aux ingénieurs et cadres appartenant aux industries aéronautiques. Elle leur permettra de se sensibiliser aux exigences auxquelles on doit répondre afin de maintenir la navigabilité des aéronefs, moteurs, hélices, équipements et éléments d'aéronefs.

L'extension (EMAR/FR M) de l'application de ces exigences aux aéronefs étatiques sera présentée.

**Esprit Général**

Les formations :

AED 054 - PART 21J : organismes de conception - Extension au EMAR/FR21 J

AED 055 - PART 21G : organismes de production - Extension au EMAR/FR 21G

AED 056 - PART M : maintien de la navigabilité des aéronefs - Extension au EMAR/FR M

AED 057 - PART 145 : organismes de maintenance - Extension au EMAR/FR 145

sont relatives à la réglementation de l'EASA appliquée aux agréments d'organisations. L'intérêt de ces formations réside dans leur caractère obligatoire dans l'industrie aéronautique européenne.

Après une introduction à la notion d'autorité les exigences relatives à la certification de navigabilité seront présentées. La formation s'orientera ensuite vers une présentation des exigences relatives aux agréments d'organismes de maintien de navigabilité.

**Prérequis****Niveau du stage : Base / Perfectionnement**

Connaissances de base en certification/navigabilité

**Durée et emploi du temps**

Le stage dure 2 jours (12 heures).

**Eric Alexis SANTINI**

Expert aéronautique international

**Date**

TOULOUSE 3 au 4 Juin 2024

Catalogue Complet  
des formations\* [Conditions Générales](#)

## Sommaire

- Étudier le concept de "maintien de navigabilité" - Présentation du PART M (EASA 1321/2014) et des spécificités EMAR/FR M :
  - Notion de responsabilités et des comptes-rendus d'événements
  - Les paramètres de maintien de la navigabilité
    - Tâches du maintien de la navigabilité
    - Programme d'entretien
    - Consignes de navigabilité
    - Données de modifications et réparations
    - Système d'enregistrement du maintien de navigabilité des aéronefs
    - Système de compte-rendu matériel de l'exploitant (C.R.M)
    - Transfert des enregistrements de maintien de navigabilité d'aéronef
  - Organisme de gestion du maintien de la navigabilité
    - Spécifications de la gestion du maintien de la navigabilité
    - Locaux
    - Exigences en matière de personnel
    - Personnel d'examen de navigabilité
    - Gestion du maintien de la navigabilité
    - Documentation
    - Examen de navigabilité
    - Prérogatives de l'organisme
    - Système qualité
    - Modifications apportées à l'organisme de maintien de la navigabilité agréé
    - Archivage
    - Maintien de la validité de l'agrément
    - Constatations
  - Certificat d'examen de navigabilité
    - Examen de navigabilité d'un aéronef
    - Validité du certificat d'examen de navigabilité
    - Transfert d'immatriculation d'aéronef au sein de l'UE
    - Examen de navigabilité des aéronefs importés dans l'UE
    - Constatations
- Normes d'entretien
  - Données, exécution de l'entretien
  - Défauts d'aéronefs
- Éléments d'aéronef
  - Installation
  - Entretien
  - Contrôle
- Exemples de documentation pratique fournis
- Partie CAMO (Annexe 5)

Version anglaise programmable à la demande

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

\* [Conditions Générales](#)